



BDC • L'organisation de la chaîne logistique



Préparer - Organiser

Logistique

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Cette activité consiste à réguler et optimiser tous les flux de la chaîne logistique (supply chain). D'abord, les flux d'approvisionnements (anticiper et éviter les ruptures de stock). Puis, les flux de stockage (les quantités des produits entrants et des en-cours doivent être conformes aux capacités et objectifs de l'entreprise) et les flux de distribution (respect des délais, de la qualité du produit et l'optimisation des coûts). Dans cette activité, des solutions et arbitrages sont proposés, calculés et garantis. Enfin, les flux de transport/retours (respect des délais, de la qualité du produit et l'optimisation des coûts liés au transport) avec pour objectif la satisfaction du client (respect de son cahier des charges, délai de traitement, réponse ou une mesure conservatoire apportée...). Lors d'un retour, toutes les solutions et arbitrages proposés sont garantis et traités selon la procédure définie (zone dédiée, retouche, rebut, remise sur le marché...) et validée par les services supports (direction, méthodes, qualité...). Cette activité autonome traduit le quotidien d'un technicien logistique industrielle et illustre la diversité des actions qui lui sont demandées.

COMPÉTENCES

- Organiser les flux des approvisionnements, des stocks et des en-cours
- Organiser l'ordonnancement et les flux de distribution
- Organiser les flux de transport et/ou de retours



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0121)

État : Active

RNCP : RNCP39949

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Plan de développement des compétences

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE